

## Pour l'installation d'une chaudière à condensation

En remplaçant votre chaudière par une chaudière à condensation **dans votre maison ou votre appartement**, vous bénéficiez d'une aide de :

	Chaudière à condensation
Renouvellement d'une chaudière gaz naturel	<b>200 €</b>
Remplacement d'une chaudière fioul ou d'une installation électrique	<b>400 €</b>

L'installation doit être équipée d'une régulation et d'émetteurs dimensionnés de manière à permettre à la chaudière de condenser.

**DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE INSTALLATEUR**

## Pour l'installation d'un chauffe-eau solaire

En installant un chauffe-eau solaire **dans votre maison individuelle**, en complément d'une installation au gaz naturel existante, vous bénéficiez d'une aide de **60 €**.

### CONDITION SPÉCIFIQUE D'ATTRIBUTION :

mise en place par un professionnel signataire de la Charte Qualisol.

Effectuez votre demande en ligne  
sur le site des économies d'énergie  
<http://ecoenergie.enerest.fr>

## Pour l'isolation

Isolation	R* ≥	Aide
Toiture	7	<b>120 €</b>
Murs	4	<b>3 € / m<sup>2</sup> d'isolant plafonné à 500 €</b>
Plancher terre plein	3	<b>4 € / m<sup>2</sup> d'isolant plafonné à 400 €</b>
Plancher vide sanitaire	4	

\* Résistance thermique en m<sup>2</sup>KW

### CONDITION SPÉCIFIQUE D'ATTRIBUTION :

Concernant les aides sur l'isolation, les travaux doivent être réalisés soit :

- par un professionnel ayant signé la charte Partenaire BBC Effinergie Alsace
- par un " PRO de la performance énergétique "
- par un " ECO-artisan "



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'OBTENTION DES AIDES

- le bénéficiaire doit être client particulier de Énerest,
- les travaux doivent être réalisés par un professionnel,
- les aides sont valables uniquement dans l'habitat existant depuis plus de 2 ans.

## MODALITÉS DE VERSEMENT

- le montant de l'aide sera versé par fractionnement en déduction des factures d'énergie sur une durée de 2 ou 3 ans, selon le montant,
- ces aides peuvent évoluer en cours d'année (merci de nous consulter au 03 88 75 20 20),
- les aides Énerest sont cumulables avec celles de la Région Alsace,
- les aides Énerest ne sont pas cumulables avec les aides d'autres fournisseurs d'énergie pour une même action d'économies d'énergie,
- le montant total de l'aide est plafonné à 1000 €.

## DOCUMENTS À FOURNIR

- le formulaire de demande d'aide complété,
- la copie de la facture acquittée de l'installateur.



l'énergie est notre avenir, économisons-la !